

Ville de Landivisiau - Séance du 3 mars 2022 - n° 2022/121

## RESIDENCES D'ARTISTES

**CONSIDERANT** que, dans le cadre du soutien aux compagnies du territoire, la Ville accueille régulièrement, à la salle Le Vallon, à la salle François-de-Tournemine et à l'espace Lucien Prigent, des artistes (danseurs, musiciens, comédiens, circassiens, plasticiens) pour des temps de création et de répétition,

**CONSIDERANT** qu'une convention a été établie définissant les apports de la Ville à cette occasion,

**CONSIDERANT** le calendrier des actions culturelles proposées par les compagnies en contrepartie de la mise à disposition d'espaces de travail (Le Vallon, Tournemine, Espace Lucien-Prigent),

**CONSIDERANT** que les actions culturelles peuvent prendre la forme de répétitions publiques, de répétitions en présence d'un public ciblé (scolaires...), de rencontres pour échanger sur leur travail artistique et les projets en cours,

**VU** l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 23 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE MADAME LE MAIRE A SIGNER L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2022/2023.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE,**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 09 MARS 2022

Et de la publication, le... 09 MARS 2022

Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL